



Ville de Bernay
Délibération : 11
Conseil du 6 novembre 2020

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2020-

Délibération n° 66-2020

Rapporteur : Madame Marie-Lyne VAGNER

L'an deux mille vingt, le six novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Pascal SÉJOURNÉ, Claudine HEUDE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Céline MENANT, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Dominique BÉTOURNÉ, Julien LEFEVRE, Ulrich SCHLUMBERGER, Valérie BRANLOT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Antonin PLANCHETTE.

Pouvoirs : Mickaël PEREIRA à Guillaume WIENER, Françoise TURMEL à Gérard LEMERCIER, Jérôme VARANGLE à Thierry JOSSÉ, Pierre JALET à Marie-Lyne VAGNER, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Nathalie PERRET à Pascal DIDTSCH.

Absents : Mickaël PEREIRA, Françoise TURMEL, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Chantal HERVIEU, Nathalie PERRET.

Date de la convocation : 31 octobre 2020.

Pierre BIBET est nommé secrétaire de séance.

Objet : ACCEPTATION D'UN DON FONDS LA VARENDE

EXPOSÉ DES MOTIFS :

La médiathèque de Bernay possède un fonds ancien/patrimonial précieux (XV^{ème} / XX^{ème} siècle) d'environ 11 000 ouvrages, fonds soumis à des règles de conservation mais qui a également vocation à être valorisé.

Dans le cadre de ses missions de conservation et de valorisation, la médiathèque de Bernay est signataire d'une convention avec l'association « Présence La Varende » ayant pour objet la conservation des archives de M. La Varende ainsi que sa valorisation.

Ainsi, Le Moulin devient le centre ressources La Varende auprès du public, des chercheurs au niveau national.

Cette convention est l'opportunité pour Bernay d'avoir un fonds spécifique important autour d'un écrivain implanté localement mais connu et traduit dans de nombreux pays.

Auteur d'une vingtaine de romans, d'une dizaine de biographies, de diverses monographies sur la Normandie, et de plus de deux cents nouvelles, Jean De La Varende s'est surtout attaché à l'évocation du terroir normand et à sa passion pour la mer et les marins.

Il est tour à tour romancier, critique littéraire, artiste-peintre et maquettiste naval. C'est un peintre de nombreuses marines.

Le fonds « La Varende » de Bernay est enregistré dans la base « BN Opaline Manuscrits littéraires français du XXème siècle » pour les autographes, base de données de la Bibliothèque Nationale de France.

Afin de compléter ce fonds, l'association, par l'intermédiaire de M. Alain Boulanger-Gillard, souhaite faire don de documents absents des collections de la médiathèque :

- Bulletins « les Amis de La Varende », volumes 7,8, 11, 14, et 16
- Bulletins « Présence de La Varende », volumes 16, 17, 18, 24, 25, 26, 28, 29, 30 et 31
- Ouvrage « La Varende » de Pierre Coulomb, éditions Dominique Wapler, Paris 1950

DÉLIBÉRATION :

VU la signature de la convention avec l'association « Présence La Varende » en date du 05 novembre 2004,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE A L'UNANIMITÉ :

- **D'ACCEPTER** le don de documents par l'association « Présence La Varende » afin de compléter la collection du Moulin.

Pour copie certifiée conforme



CONVENTION

Entre l'Association littéraire « Présence de La Varende », représentée par son Président, Maître André BOSCHER, et un membre de son Comité, Monsieur Arnaud DHERMY

et le Centre culturel multimédia (CCM) de la Ville de Bernay, représenté par le Maire de la commune, Hervé MAUREY.

1. Dépôt

Monsieur Arnaud DHERMY

agissant au nom de l'Association littéraire « Présence de La Varende »

dépose au CCM de Bernay des archives composées d' :

- ouvrages imprimés
- publications périodiques
- correspondances autographes
- manuscrits littéraires
- coupures de presse et toutes autres sources littéraires

2. Inventaire et conservation

L'Association « Présence de La Varende » s'engage à trier ce fonds, à en dresser l'inventaire (voir inventaire en annexe 1). Le CCM de Bernay s'engage quant à lui à dresser l'inventaire des documents dont il dispose déjà concernant Jean de La Varende. Le CCM s'engage en outre à conserver l'ensemble du fonds versé par l'Association littéraire. Aux fins de conservation, dans le cas de documents fragiles, le CCM fournira pour consultation un document de substitution. En cas de versement d'imprimés en doubles des collections déjà présentes au CCM, ce dernier s'engage à les restituer à l'Association littéraire qui se chargerait de les verser dans un centre documentaire de son choix.

3. Propriété des archives

L'Association littéraire « Présence de La Varende » fait don au CCM de Bernay des ouvrages imprimés et périodiques inclus dans ses archives. Elle reste propriétaire des documents autographes ou dactylographiés qui y sont rattachés. Elle s'engage à les laisser au CCM de Bernay pendant une période transitoire - de vingt ans - pendant laquelle le CCM les traitera, en assumera l'assurance dans le cadre de son contrat général et d'un contrat spécifique pour les expositions et les mettra à la disposition des chercheurs. Pendant ce temps, le CCM s'engage à valoriser ce fonds, au moyen de colloques, tables rondes, publications ou expositions (voir art. 5).

Au terme de ce délai, l'Association littéraire « Présence de La Varende », ou l'association à qui serait dévolue sa succession, choisira de confirmer le dépôt de ses archives sous forme de donation au CCM de Bernay.

4. Communication

Aucune condition particulière n'est mise à la communication, sinon que les documents devront au préalable porter la marque de l'Association littéraire. Toute demande de reproduction en vue d'une édition commerciale devra obtenir l'aval de l'Association littéraire.

5. Diffusion scientifique

Le CCM fera connaître le fonds ainsi constitué auprès de la communauté scientifique des chercheurs, par le biais de son catalogue, de son site internet, de liens hypertextes en direction du site internet de l'Association littéraire, et d'une notice dans la base « BN-OPALINE - Manuscrits littéraires française du XXe siècle » pour les seuls autographes. Par ailleurs, le CCM mettra le fonds ainsi constitué à la disposition de l'association littéraire pour toute exposition extérieure qu'elle aurait à organiser. A charge pour le CCM de faire assurer ce déplacement du fonds par la Ville de Bernay.

6. Constitution du fonds

Le fonds ainsi constitué portera le nom de son donateur et de l'Association littéraire dont les membres y auront libre accès.

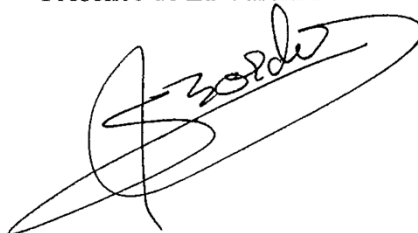
Il pourra être complété à tout moment, à l'initiative de l'Association littéraire. Tout don d'un autre support que l'imprimé ou l'autographe (toiles, maquettes, objets personnels de l'écrivain...) pourra faire l'objet d'une convention séparée.

Bernay, Le 25.11.2004

Hervé MAUREY
Maire de Bernay
Conseiller Général de l'Eure



André BOSCHER
Président de l'Association
Présence de La Varende



Arnaud DHERMY
Membre du Comité
Présence de La Varende

